

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Commission a pour mission de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

ÉTAPE 1

Création d'un espace client sur le site de la CPTAQ par le demandeur pour le dépôt de leur demande
Sous la rubrique « Demander une autorisation » <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/>

RAISONS POUR FAIRE UNE DEMANDE :

Pour pratiquer autre chose que des activités agricoles ou de l'agriculture, qui sont, sauf exception, les seules utilisations permises en zone agricole.

The screenshot shows the website header for the Commission de protection du territoire agricole du Québec. The navigation menu includes: La Commission, Rechercher un dossier, Cartographie, Autorisation, Droits et droits acquis, and Infraction. A search bar with 'Nous joindre' is also present. The main content area is titled 'Rubriques populaires' and features five cards: 1. Rechercher un dossier (Accéder aux décisions, aux avis et aux ordonnances). 2. Demander une autorisation (Quand, pourquoi et comment demander une autorisation). 3. Déclarer un droit (Quand, pourquoi et comment faire reconnaître un droit ou un droit acquis). 4. Déméter (Consulter la cartographie numérique des dossiers traités à la Commission). 5. Construire une résidence (Conditions pour construire une résidence en zone agricole).

Accès rapides

Formulaires

[Voir plus →](#)

Signaler une infraction

[Voir plus →](#)

Effectuer un paiement

[Voir plus →](#)

Lois et règlements

[Voir plus →](#)

Tarifs

[Voir plus →](#)

Particularités régionales

[Voir plus →](#)

Questions sur les services en ligne

[Voir plus →](#)

Pratiques et procédures de la Commission

[Voir plus →](#)

Foire aux questions

[Voir plus →](#)

ÉTAPE 2

- 1) Notification reçue à la Ville
- 2) Envoi d'un courriel pour le paiement en ligne (PEL) en choisissant l'onglet « Demande discrétionnaire » et ensuite « Demande à la CPTAQ »
- 3) Frais de 600,00\$
- 4) Analyse de la demande par la CA
- 5) Présentation de la demande auprès du CCA
- 6) Présentation auprès du Conseil de Ville pour l'obtention d'une résolution
- 7) Envoi des documents par la Ville directement dans l'espace client du demandeur sur le site de la CPTAQ

ÉTAPE 3

Attendre la décision de la CPTAQ

Pour plus de renseignements, communiquez avec le **311 Lévis** en composant le **311** ou le **418-839-2002** si vous êtes de l'extérieur de Lévis ou visitez le **www.ville.levis.qc.ca/311**



DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION

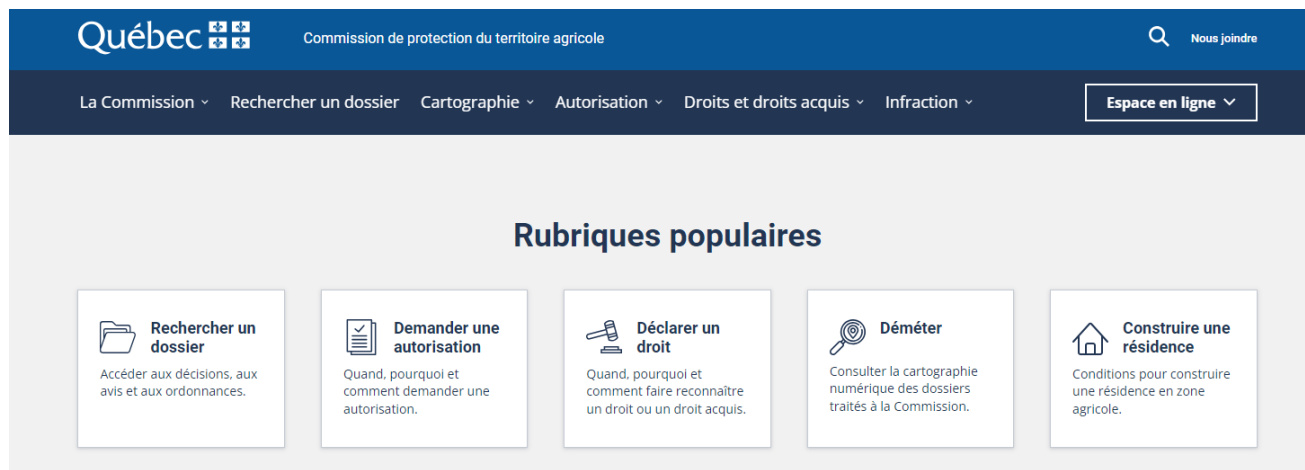
2 TYPES DE DÉCLARATION :

Production d'une déclaration d'un droit

Production d'une demande de vérification

ÉTAPE 1

Création d'un espace client sur le site de la CPTAQ par le demandeur pour le dépôt de leur déclaration sous la rubrique « Déclarer un droit » <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/>



The screenshot shows the website of the Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) of Québec. The header includes the Québec logo and the text 'Commission de protection du territoire agricole'. A search bar with 'Nous joindre' is on the right. A navigation menu contains: 'La Commission', 'Rechercher un dossier', 'Cartographie', 'Autorisation', 'Droits et droits acquis', 'Infraction', and 'Espace en ligne'. The main content area is titled 'Rubriques populaires' and features five cards: 'Rechercher un dossier' (Accéder aux décisions, aux avis et aux ordonnances), 'Demander une autorisation' (Quand, pourquoi et comment demander une autorisation), 'Déclarer un droit' (Quand, pourquoi et comment faire reconnaître un droit ou un droit acquis), 'Déméter' (Consulter la cartographie numérique des dossiers traités à la Commission), and 'Construire une résidence' (Conditions pour construire une résidence en zone agricole).

Accès rapides

Formulaires

[Voir plus →](#)

Signaler une infraction

[Voir plus →](#)

Effectuer un paiement

[Voir plus →](#)

Lois et règlements

[Voir plus →](#)

Tarifs

[Voir plus →](#)

Particularités régionales

[Voir plus →](#)

Questions sur les services en ligne

[Voir plus →](#)

Pratiques et procédures de la Commission

[Voir plus →](#)

Foire aux questions

[Voir plus →](#)

ÉTAPE 2

La Ville recevra une notification nous avisant du dépôt d'une déclaration. Une demande de permis (ou un divers) doit alors être associée au dépôt de la déclaration selon la situation. La CA remplit donc le formulaire et le retourne sur le site de la CPTAQ

-Aucun frais n'est exigé (seulement les frais avec la demande de permis Ville)

Pour plus de renseignements, communiquez avec le **311 Lévis** en composant le **311** ou le **418-839-2002** si vous êtes de l'extérieur de Lévis ou visitez le www.ville.levis.qc.ca/311